

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 36 du 4 mai 2016, 14 h 00

Palais du Pharo – Salle du Conseil – Marseille

**PV soumis à l'approbation de la CFVU du 9 juin 2016**

**Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation**

*Secrétaire de séance : Béatrice Adloff*

**SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

**Collège des Professeurs et personnels assimilés :**

Nathalie BONNARDEL, Philippe CASSUTO, Vincent EGEA, Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON.

**Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :**

William BENESSIANO (pouvoir), Denis COLLOMP, François DEVRED, Mohammed KOUBITI (pouvoir), Mohamed OUERFELLI, Nathalie-Audrey RUBIO (pouvoir), Eric VALERIO.

**Collège des Usagers :**

Nicolas ANDRE, Nils ATTIAS, Jordan CARDI, Lucie CHUNIAUD, Paul DEVOGE (pouvoir), Emma GENCO, Florent GRAU, Océane GUERRY (pouvoir), Morgane HENOCQUE, Julie LECOYER (pouvoir), Loïc LE MOUËL (pouvoir), Valentin PEDOTTI, Florian POURCHET (pouvoir).

**Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :**

Béatrice DELORGE, Corinne GORI, Karine VAN HEUMEN.

**Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :**

Aucun membre de ce collège ne participe à la présente séance.

**Membres en exercice : 39**

**Quorum : 20**

**Effectif présent ou représenté: 31**

ASSISTE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Mme CLOAREC (représentant M. Pierre RICHTER).

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Christophe ALAUX, Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Marie-Pierre BALZING, Michel CARETTE, Sylvie DAVID, Anne DEMEESTER, Jean-Marc GAY, Pierre GRANIER, Chantal GUITTET-DURAND, Hervé ISAR, Sophie LAMOUREUX, Laurence MOURET, Lionel NICOD, Jean-François PABA, Idoya de PONCINS, Didier VANDAMME.

**ORDRE DU JOUR :**

**I Procès-verbal**

- PV de la CFVU du 07/04/2016 (pour approbation)

**II Actualités**

**III Présentation**

- Plan Campus (pour information)

**IV Formation / Pédagogie**

- Modifications de l'offre de formation – vague 2 (pour avis)
- Diplômes en partenariat à l'international (pour avis)
- Bilan harmonisation des bonus et ajustements du cadrage (pour délibération)
- Régimes Spéciaux d'Etudes à compter de 2016/2017 (pour délibération)
- Calendriers universitaires (pour délibération)
- EFEE (pour information) :
  - \* bilan du travail conduit au sein du groupe méthodologie



\* retours aux étudiants à l'issue des campagnes EFEE : état des lieux des pratiques des composantes

- Tarifs (pour avis) :

\* frais de Formation Continue applicables aux DN

\* tarifs divers : prestations pédagogiques non diplômantes

- HCERES / Comité de Suivi et de Relecture (pour information)

## V **Vie étudiante**

- Appel à projets Région – Vie Etudiante 2016 : demande de subvention (pour avis)

- Projets FSDIE (pour délibération)

## VI **Questions diverses**

Le VP Formation ouvre la séance à 14h04.

## **I PRESENTATION**

### **L'Opération Campus**

M. Isar dresse un état de l'avancement de l'*Opération Campus*, dont il précise le périmètre, rappelant que ce projet est à distinguer du *Plan Campus* : ces deux programmes s'appuient en effet sur des dotations différentes.

Le cadre financier du dispositif est précisé.

M. Isar indique que l'Opération Campus se fonde sur une dotation non consommable dont les intérêts financent les opérations immobilières de grande ampleur actuellement en cours (voir annexe).

A cet égard, le VP Formation remarque que c'est le même montage financier qui préside à l'emploi des crédits résultant de la labellisation IDEX de l'établissement ; il note cependant que les montants des intérêts respectivement dégagés dans l'un et l'autre des dispositifs ne sont pas homogènes. M. Isar confirme que le capital correspondant à l'Opération Campus est plus rémunérateur que le capital correspondant à la labellisation IDEX. Cette situation s'explique par le fait que les taux d'intérêt respectivement associés à ces deux dotations initiales ont été fixés selon des calendriers différents, de sorte que ces taux ne sont pas identiques.

En réponse aux interrogations de Mme Henocque, M. Isar précise de manière plus détaillée la configuration immobilière visée pour la composante FEG. Il indique qu'une unité géographique de la composante est recherchée dans toute la mesure du possible ; une fois achevée la construction des nouveaux locaux, les étudiants de la FEG seront donc regroupés sur un ou deux sites, tandis que les locaux actuellement affectés à la FEG sur l'avenue Jules Ferry à Aix-en-Provence seront probablement mis à disposition des composantes implantées dans ce secteur géographique, notamment la FDSP et l'UFR ALLSH. M. Isar note qu'en tout état de cause, l'affectation facultaire des lieux d'enseignement est obsolète, les locaux ayant vocation à faire l'objet de mutualisations internes entre diverses structures de l'établissement.

M. Collomp indique que le déménagement de la bibliothèque universitaire de l'UFR ALLSH, prévu en 2017, constituera une tâche colossale, d'ores et déjà planifiée sur une durée atteignant soixante-neuf jours.

Revenant sur la présentation de M. Isar, M. Devred sollicite quelques précisions relatives au bâtiment conçu pour accueillir les enseignants et étudiants étrangers ; M. Isar indique qu'il s'agira d'un guichet unique d'accueil des personnes en mobilité n'ayant en aucun cas vocation à offrir une prestation de logement, celle-ci étant assurée par le CROUS.

M. Isar insiste tout particulièrement sur la précieuse coopération des équipes pédagogiques et administratives des composantes ayant à subir les impacts des travaux en cours ; de même, les étudiants font preuve d'une compréhension que M. Isar tient à saluer.

Le VP Formation souligne l'extrême complexité du montage juridique de l'Opération Campus, ainsi que la charge de travail considérable que représente cette entreprise : à cet égard, il remercie vivement, au nom de tous les membres de la CFVU, M. Isar pour son investissement déterminant dans la coordination de ce programme.

## **II APPROBATION DE PROCES-VERBAL**

### **PV de la CFVU du 7 avril 2016**

Sous réserve des recommandations formulées en séance, la CFVU approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 avril 2016.

## **III ACTUALITES**

### **1) Labellisation IDEX**

Le VP Formation rappelle le fonctionnement de la labellisation nationale IDEX : il précise que les organismes ayant bénéficié de cette labellisation ont été soumis à une période probatoire ayant pour but d'évaluer l'efficacité de l'utilisation des crédits dévolus. AMU a reçu dans le cadre du label IDEX une dotation initiale non consommable de



750 millions d'euros, les intérêts dégagés sur cette base ayant vocation à financer les initiatives déployées dans le cadre du projet AMIDEX.

A l'issue de la période probatoire, AMU a été auditée par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) : les conclusions de cet audit sont favorables à l'établissement qui, au vu de ses résultats, se voit attribuer définitivement la dotation initiale. Celle-ci pourra désormais être gérée par AMU de manière entièrement autonome, sans contrôle de la tutelle. Sur les huit établissements du territoire national labellisés IDEX et ayant ainsi été évalués par l'ANR à l'issue de leur période probatoire, trois ont reçu un avis favorable conduisant à une dévolution définitive de la dotation ; trois ont bénéficié d'un maintien de la dotation accompagné d'un renouvellement de la période probatoire, et deux se sont vu opposer un avis défavorable mettant fin à la labellisation.

Le VP Formation note enfin que la labellisation IDEX, ainsi que l'Opération Campus développée ci-dessus, constituent des moyens considérables permettant à AMU de contribuer significativement à une reconfiguration du territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

## **2) Deuxième étape du Schéma Directeur de l'Offre de Formation**

Le VP Formation rappelle que la deuxième phase d'élaboration du Schéma Directeur de l'Offre de Formation (SDOF) d'AMU est actuellement en cours. Cette étape prend la forme de trois journées de tables rondes dont les deux premières se sont tenues le 14 avril et le 2 mai derniers, la troisième journée étant prévue pour le 1<sup>er</sup> juin prochain. Ces échanges permettront de dégager les principaux axes stratégiques sur le fondement desquels le SDOF sera finalisé. Les thématiques abordées concernent notamment les relations entre AMU et son environnement socio-économique et institutionnel (collectivités territoriales, entreprises...), le continuum entre formation et recherche, le développement de la coopération internationale en matière de formation, ou encore le possible soutien qu'AMIDEX pourrait apporter à la formation. Les expériences d'universités des vagues A et B relativement à l'accréditation seront par ailleurs recueillies.

## **3) Articulation GRETA-Formation Continue universitaire**

M. Cassuto rend compte à la CFVU des conclusions d'une récente réunion conduite entre la DGESIP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle) d'une part, et la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) d'autre part. Ces travaux visaient l'initiation d'une collaboration accrue entre ces deux structures relativement à la Formation Continue, activité dont la DGESCO et la DGESIP constituent des acteurs majeurs, et potentiellement complémentaires.

Les possibilités de partenariat entre les GRETA (GRoupements d'ETAbissements) et les services universitaires de Formation Continue ont ainsi été explorées. Les bonnes pratiques des GRETA ont notamment été identifiées en matière de démarche commerciale auprès des entreprises : à cet égard, les GRETA pourraient assurer un relais dans la perspective de garantir une meilleure publicité de l'offre universitaire en Formation Continue.

Quant au contenu de l'offre de Formation Continue, les GRETA couvrent une échelle de niveaux qui ne dépasse pas le BTS ; l'intervention d'AMU pourrait donc s'avérer pertinente concernant notamment les niveaux LMD.

Complétant ce propos, M. Carette ajoute que certaines pistes de réflexion ont été plus particulièrement examinées. A notamment été évoquée la mise en place d'un dispositif incitant les étudiants ne poursuivant pas leur cursus universitaire à l'issue de la L1 à intégrer une formation de BTS en alternance, permettant d'envisager l'intégration ultérieure d'une licence professionnelle. A cet égard, M. Nicod rappelle le contexte concurrentiel au sein duquel se déploient les formations de BTS et de DUT : il attire donc l'attention de la CFVU sur la nécessité de veiller à ce qu'une promotion trop accusée des BTS ne porte pas préjudice aux DUT.

## **4) Information CROUS**

Mme Cloarec rappelle que le Conseil d'Administration du CROUS a délibéré en faveur d'une généralisation obligatoire du paiement monétique des repas. Exécutoire, cette mesure a fait l'objet d'une publication et d'une communication élargie auprès des administrés.

En dépit de cette règle contraignante, un étudiant a refusé par protestation de s'acquitter du montant d'un repas consommé : des démarches vont donc être engagées pour identifier et sanctionner cet usager.

## **IV FORMATION / PEDAGOGIE**

### **1) Modifications de l'offre de formation - complément**

Le VP Formation présente à la CFVU la demande de modification de l'offre de formation soumise à la validation de ce jour : concernant le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, cette modification répond à une contrainte réglementaire externe, étant induite par la réforme des cursus de santé.

Répondant aux interrogations du VP Formation, M. Viton précise l'état d'avancement de cette réforme ; il souligne par ailleurs que les Epreuves Classantes Nationales vont être proposées cette année aux candidats dans leur nouvelle configuration.



*Vote*  
A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la demande de modification de structure d'enseignement exposée en annexe au présent procès-verbal.

## **2) Diplômes en partenariat à l'international**

### **A) Composante Polytech'**

Le VP Formation présente à la CFVU les projets de doubles diplômes soumis à la validation de ce jour par la composante Polytech' : ceux-ci s'inscrivent dans les programmes FITEC (France Ingénieurs TEChnologie), qui visent à promouvoir les échanges d'enseignants et d'étudiants en ingénierie entre la France et les établissements universitaires situés en Amérique latine.

Complétant cet exposé, M. Gay précise que la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur) impose, dans le cas de telles coopérations, que les étudiants étrangers suivent au moins trois semestres de leur cursus en France pour pouvoir prétendre au diplôme français d'ingénieur. Il précise que les étudiants engagés dans l'échange ne s'acquittent des frais d'inscription qu'au sein de leur établissement d'origine.

Mme Almeras relaie ensuite auprès de la CFVU les conclusions de M. Koubiti, rapporteur pour ces projets de doubles diplômes (voir annexe). Ces conclusions d'expertise débouchent sur un avis favorable. Quelques points faibles sont cependant identifiés, à l'égard desquels M. Gay fournit des éléments d'explication :

- Les objectifs du partenariat ne sont pas précisément définis : M. Gay indique que ce projet de double diplôme intervient en réponse aux recommandations de la CTI, qui souhaite encourager la mobilité internationale des élèves ingénieurs ;
- Les échanges font l'objet de contrats pédagogiques qui ne sont ici pas fournis, empêchant tout contrôle de l'adéquation des enseignements suivis en mobilité avec les objectifs du diplôme. M. Gay fait en effet état d'une difficulté à fournir les contrats pédagogiques dès ce stade initial du projet : les contrats ont vocation à être établis au cas par cas et de manière personnalisée pour chaque étudiant, en concertation avec l'établissement partenaire. Dans le prolongement de ses échanges avec le porteur du projet, le VP Formation assure la CFVU que ces contrats sont élaborés dans le respect des exigences pédagogiques de chacun des partenaires ;
- Le niveau requis en langue vivante n'est pas formalisé dans le dossier. Sur ce point, M. Gay précise que la délivrance du diplôme français d'ingénieur est en tout état de cause subordonnée à la validation du niveau B2 en Anglais pour les étudiants français, et du niveau B2 en Français pour les étudiants étrangers. M. Cassuto ajoute que l'échelle européenne d'évaluation des niveaux linguistiques n'est pas opératoire en Amérique latine : il semblerait donc peu opportun d'encadrer cette exigence de niveau de manière trop rigide dans le dossier même de ce partenariat.

*Vote*  
A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux projets de diplômes en partenariat international présentés par la composante Polytech' et listés en annexe au présent procès-verbal.

### **B) Composante ALLSH**

Le VP Formation présente à la CFVU les projets de diplômes en partenariat international soumis à la validation de ce jour par l'UFR ALLSH (voir annexe).

Il indique qu'il ne s'agit pas *a priori* d'échanges d'étudiants au sens strict, mais de mobilités étudiantes sortantes diplômantes ; le programme de ces diplômes ne fait état d'aucun flux étudiant entrant.

Mme Americi objecte qu'un flux étudiant entrant peut être enregistré, dans le cadre d'un M2 suivi à distance.

Rapporteur pour ces projets de partenariat, M. Collomp décline ses conclusions d'expertise : notant que le dispositif pédagogique est encadré de manière extrêmement rigoureuse, il émet un avis très favorable au renouvellement de ces coopérations.

A titre informatif, Mme Americi précise que les frais d'inscription au sein des universités britanniques partenaires sont élevés : avant d'émettre un avis favorable à ces coopérations, le conseil d'UFR s'est donc assuré que les bourses d'études déclinées dans le dossier seraient systématiquement consenties aux étudiants d'AMU. L'octroi de ces bourses est en effet automatique pour tous les étudiants ressortissants de l'Union Européenne intégrant un établissement d'enseignement supérieur au Royaume-Uni.

M. Cassuto note donc que les étudiants d'AMU non ressortissants de l'Union Européenne sont de fait inéligibles à ces bourses d'études.

Dans la mesure où cette coopération contribue significativement à l'attractivité du master Sciences du Langage, le VP Formation propose de procéder au vote.

*Vote*  
A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux projets de diplômes en partenariat international présentés par la composante ALLSH et listés en annexe au présent procès-verbal.



### **3) Bilan harmonisation des bonus et ajustements du cadrage**

Le VP Formation formule le constat d'une appropriation hétérogène par les composantes du dispositif des activités donnant lieu à bonification au sein des cursus de licence et de master 1. Il rappelle notamment que certains bonus d'établissement n'ont pas été valorisés de manière identique entre les composantes, voire totalement exclus de la bonification ; c'est par exemple le cas de la participation à l'Orchestre Symphonique d'AMU (OSAMU).

Face à cette situation, une réunion s'est tenue, qui a impliqué l'ensemble des VP délégués intervenant dans les domaines d'activité s'inscrivant dans une éventuelle bonification : cette réflexion a débouché sur une révision et une clarification du cadrage d'établissement relatif aux bonus.

Il est donc proposé à la CFVU de ce jour d'examiner les propositions d'ajustements à apporter :

- au cadrage des modalités de collecte et de valorisation des activités donnant lieu à bonification ;
- à la Charte des bonus.

Le VP Formation commente brièvement ces modifications, observant que les activités éligibles à bonification ici listées ont été regroupées par catégories, ce menu d'activités constituant un socle commun s'imposant à l'ensemble des formations de licence et de master 1 d'AMU. Les composantes ont par ailleurs la possibilité d'intégrer au champ de la bonification des activités supplémentaires : celles-ci devront alors relever de l'une des catégories identifiées dans le socle commun ici présenté.

Il est par ailleurs précisé que le bonus sport ne valorise plus la pratique de compétition (individuelle ou collective) au sein de l'établissement, de l'académie ou au niveau national.

Se référant à l'article 8 de la Charte des bonus, Mme van Heumen aborde la question des activités bonifiées dont la réalisation est confiée à des associations et organismes extérieurs à l'université. Ledit article mentionne que pour chaque activité, le VP Formation désigne un coordonnateur AMU. Mme van Heumen s'interroge sur l'opportunité de limiter cette prérogative au seul VP Formation.

Le VP Formation indique que cette option a été retenue dans l'optique de garantir la coordination transverse d'une activité susceptible d'impliquer plusieurs composantes, et dont l'animation requiert une portée d'établissement ; cependant, il est possible de confier la désignation des coordonnateurs d'activité à un représentant du VP Formation, dès lors que cette exigence de transversalité est satisfaite.

M. Pedotti se félicite de l'instauration ce socle commun d'activités, qui contribue à une plus grande égalité de traitement des étudiants. Il observe que l'enjeu majeur de cette réflexion a consisté à concilier d'une part l'objectif d'harmonisation du cadre, et d'autre part le respect des spécificités des composantes et des formations.

*Vote*  
A l'unanimité, la CFVU approuve les ajustements apportés au cadrage d'établissement relatif aux activités pouvant donner lieu à bonification en licence et en master 1.

Ces modifications portent sur les deux documents de cadrage suivants, annexés au présent procès-verbal :

- Socle commun des bonus – Modalités de collecte et de valorisation des activités donnant lieu à bonification pour les licences et masters 1 ;
- Charte des bonus.

Lesdites modifications sont signalées en annexe au procès-verbal.

Un ajout est approuvé par la CFVU : l'article 8 de la Charte des bonus indiquera que pour chaque activité entrant dans le champ de cet article, le VP Formation *ou son représentant* désigne un coordonnateur AMU.

### **4) HCERES – Comité de Suivi et de Relecture**

Dans le prolongement des discussions menées en CFVU du 7 avril 2016, M. Collomp précise le calendrier et le mode de fonctionnement du Comité de Suivi et de Relecture (CSR) dont se dote l'établissement dans la perspective de l'auto-évaluation des formations attendue par le HCERES.

Le calendrier a été revu conformément aux préconisations émises par la CFVU lors de la dernière séance (voir en annexe le projet de calendrier des réunions du CSR).

M. Collomp présente également le formulaire type des rapports qui seront soumis au CSR, ainsi que la notice explicative intervenant en appui à la rédaction de ces rapports.

Le CSR se composera notamment des seize élus enseignants et enseignants-chercheurs de la CFVU, ainsi que de représentants des composantes ; la désignation des représentants des composantes est actuellement en cours au sein de celles-ci, lesquelles communiqueront prochainement l'identité de leurs référents au VP délégué à la Formation Initiale.

M. Collomp ajoute que les impératifs d'agenda des différents participants seront pris en considération dans toute la mesure du possible ; un ordre de passage des dossiers sera établi afin de permettre à chaque participant au CSR de planifier au mieux les réunions auxquelles sa présence sera nécessaire.

M. Collomp indique que la répartition des rapports à expertiser entre les différents membres du CSR sera réalisée en veillant à désigner des experts issus d'une autre composante que celle dont provient le dossier, tout en tenant compte autant que faire se peut des affinités disciplinaires des experts.

Une FAQ (Foire Aux Questions) est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016 sur la page web intranet de la DEVE, qui devrait permettre de mettre à la disposition de l'ensemble de la communauté universitaire les principales informations.



Mme Almeras précise le procédé technique de dépôt des dossiers : ceux-ci seront transmis à la DEVE au moyen de la plateforme dématérialisée AMU-BOX, dans laquelle des espaces à accès réservé seront définis. Les composantes devront donc identifier les correspondants pour lesquels des droits d'accès à AMU-BOX seront ouverts.

Mme Mouret déplore certaines difficultés d'utilisation de l'outil AMU-BOX, difficultés liées notamment au fait qu'il n'existe aucun système d'alerte prévenant les utilisateurs du dépôt de nouveaux fichiers sur la plateforme ou de la mise à jour de documents existants.

Mme Mouret note par ailleurs que la déclinaison de certaines Annexes Descriptives du Diplôme (ADD) est attendue dans le cadre de cette auto-évaluation : elle s'interroge sur les modalités de collecte de tels documents au sein des composantes.

A cet égard, Mme Almeras précise les termes de la procédure. Elle rappelle qu'il n'est nullement question de fonder l'auto-évaluation sur la totalité des ADD de l'ensemble des formations d'AMU : seuls quelques exemples d'ADD sont attendus dans ces dossiers, les composantes étant bien entendu engagées à fournir leurs modèles les plus aboutis. Au sein d'une mention, seules les ADD de quelques spécialités sont attendues : il sera notamment pertinent de porter aux dossiers les ADD effectivement délivrées en réponse aux demandes individuelles des étudiants. La décision de fournir telle ou telle ADD relève des composantes elles-mêmes ; si une difficulté est rencontrée dans la collecte du document, les composantes pourront utilement se retourner vers la DEVE, qui leur fera parvenir le document qui avait été fourni pour le contrat d'établissement actuel.

Le VP Formation observe que chaque formation actuellement ouverte devrait en toute logique être accompagnée d'un modèle d'ADD, dans la mesure où cette exigence figurait dans le contrat d'établissement en cours d'exécution. Dans le prolongement de ce propos, M. Carette note cependant que les ADD existant au titre du contrat actuel ont été élaborées avant la création d'AMU, de sorte qu'aucun modèle type consolidé pour l'Université d'Aix-Marseille n'a été mis en circulation ; les ADD qui ont pu être délivrées aux étudiants l'ont été sur la base des modèles élaborés antérieurement par les anciens établissements fusionnés en 2012.

### **5) Régimes Spéciaux d'Etudes à compter de 2016/2017**

Mme Almeras indique que le cadrage d'établissement relatif aux Régimes Spéciaux d'Etudes (RSE) voté l'an dernier a été validé pour la seule année universitaire 2015/2016, ce qui contraint formellement à établir une grille de RSE valable à compter de l'année universitaire 2016/2017.

Ce vote formel s'accompagne d'une proposition d'ajustement du cadrage afin de mentionner la possibilité d'ouverture d'un RSE pour les femmes enceintes, conformément aux préconisations nationales.

M. Vandamme demande ce qu'implique l'aménagement qualifié de régime long d'études : Mme Almeras indique que cette formule permet à l'étudiant de bénéficier d'une dérogation lui donnant la possibilité d'enregistrer un nombre d'inscriptions administratives annuelles consécutives supérieur à la limitation autorisée dans le cadrage d'établissement relatif aux modalités de contrôle des connaissances.

*Vote*  
A l'unanimité, la CFVU approuve les ajustements apportés au cadrage d'établissement relatif aux RSE à compter de 2016/2017.

Ces modifications sont signalées en annexe au présent procès-verbal.

### **6) Calendriers universitaires**

Le VP Formation expose les orientations qui ont présidé à l'harmonisation des calendriers universitaires proposés pour l'année 2016/2017 (voir annexe). Il rappelle que la composante ALLSH présente certaines spécificités en raison des travaux de grande ampleur organisés dans le cadre de l'Opération Campus (voir *supra*).

Les discussions menées en CFVU mettent en lumière une importante difficulté à élaborer des calendriers en tenant compte à la fois des délais réglementaires imposés entre les différentes sessions d'examen, et de la nécessité d'intégrer des stages aux semestres d'enseignement, tout en assurant la progressivité du programme pédagogique sur une durée suffisamment étendue pour garantir une réelle assimilation des connaissances.

Ainsi, M. Pedotti rappelle qu'un délai de deux semaines doit être respecté entre la proclamation des résultats de la première session du second semestre et le début de la seconde session d'examens : il note que cette obligation ne semble pas avoir été respectée dans le calendrier proposé par la FDSP.

Dans le sens de ces propos, M. Grau indique que les représentants de l'UNI-MET ont voté contre ce projet de calendrier en conseil d'UFR, dans la mesure où ce planning intégrait à l'année universitaire la semaine de révisions précédant la seconde session d'examens.

M. Egéa indique que la FDSP, lors de l'élaboration de son planning, doit faire face à d'importantes contraintes matérielles incompressibles, liées notamment à l'occupation des locaux et au délai nécessaire à la correction d'un nombre de copies particulièrement important. Les obligations réglementaires sont toutefois respectées.

M. Carette note par ailleurs que les documents soumis à la validation de ce jour sont présentés par semaines : les résultats de première session du second semestre peuvent donc être publiés au début d'une semaine, tandis que la seconde session d'examens débiterait à la fin de la semaine suivante ; le délai réglementaire de quinze jours peut être maintenu selon cette configuration.



M. Pedotti insiste en tout état de cause sur l'importance de veiller à ce que les semaines dédiées aux révisions des étudiants ne soient pas mobilisées par des obligations d'un autre type, comme par exemple d'éventuels rattrapages de cours.

M. Granier observe que le cadre défini par l'établissement, fixant des semestres à douze semaines d'enseignement présentiel s'avère difficile à concilier avec l'organisation de stages. Dans le prolongement de ce propos, Mme Lamouroux note que le présent cadrage exclut de fait les périodes de stage des douze semaines d'enseignement : elle souhaiterait que les stages puissent être intégrés à ces semaines d'enseignement.

Le VP Formation objecte que le fait de procéder ainsi conduirait à une réduction substantielle du nombre de semaines d'enseignement présentiel, alors même que les étudiants formulent massivement le souhait d'étaler les périodes de cours sur une durée permettant d'éviter une trop grande densité des emplois du temps hebdomadaires. Mme Lamouroux confirme que cette préoccupation est légitime ; la question de la densité des emplois du temps de cours est toutefois nettement moins prégnante lors du second semestre de L3, au cours duquel le stage en entreprise tient une place prépondérante. Un rééquilibrage des semaines d'enseignement présentiel entre semestres pourrait ainsi être envisagé, de manière à permettre un meilleur positionnement du stage dans le planning annuel. Dans cette perspective, Mme Mouret envisage la possibilité de proportionner le nombre de semaines d'enseignement présentiel au nombre de crédits ECTS correspondant eux-mêmes à des unités d'enseignement présentes. Confirmant les propos de Mme Lamouroux, elle souligne la spécificité de l'année de L3, qui pourrait faire l'objet d'un calendrier prévoyant le bornage d'une phase à l'intérieur de laquelle les formations pourraient définir leurs périodes de stage. Mme Mouret insiste en tout état de cause sur l'opportunité de définir les plannings annuels en prévoyant une période exclusivement dédiée à la réalisation des stages : en l'absence d'un tel dispositif, les étudiants sont amenés à réaliser leurs stages par périodes intermittentes, conditions qui constituent un frein majeur dans les démarches de recherche d'une entreprise d'accueil.

M. Carette observe que les obstacles effectivement rencontrés par les étudiants dans la perspective de suivre des stages trouvent leurs origines dans de multiples facteurs, liés notamment à la difficulté des entreprises à disposer de la capacité d'accueil nécessaire : cette situation est due au contexte économique combiné avec l'obligation réglementaire de gratification des stagiaires, à l'augmentation du nombre de formations comportant des stages, ainsi qu'à l'instauration de quotas visant à limiter le nombre de stagiaires accueillis dans une même structure.

M. Cassuto confirme que l'accueil et l'encadrement d'un stagiaire représentent un coût certain pour l'entreprise, du seul fait de la mobilisation du tuteur qui sera en charge du suivi de stage.

Compte tenu de la teneur des débats de ce jour, le VP Formation indique qu'une réflexion relative à l'intégration des stages dans l'année universitaire pourrait en effet être engagée dans la perspective des calendriers universitaires 2017/2018. Cette démarche pourrait s'avérer d'autant plus opportune que les échanges menés avec les représentants des entreprises dans le cadre du SDOF ont mis en lumière l'importance que revêtent les stages dans l'optique de l'insertion professionnelle des diplômés.

M. Collomp rappelle ensuite que les composantes ESPE et ALLSH entretiennent d'importantes interactions dans le cadre du master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) : à ce titre, il est nécessaire que les plannings annuels respectifs de ces deux composantes soient harmonisés pour cette formation. M. Collomp souhaiterait donc que le bornage des périodes de congé des enseignants stagiaires soit clarifié et aligné soit sur les périodes de vacances en vigueur dans l'enseignement secondaire, soit sur les vacances universitaires qui auront été définies pour les masters de l'UFR ALLSH. M. Paba indique que l'arbitrage du Conseil d'école à cet égard est allé dans le sens d'un positionnement des congés sur la base des congés universitaires et non scolaires ; compte tenu de la multiplicité des sites d'enseignement sur lesquels se déroule le master MEEF, il demeure cependant ardu d'opérer un contrôle exhaustif des pratiques effectives.

*Vote*  
Par 27 voix pour et 4 abstentions, la CFVU approuve les calendriers universitaires des composantes pour l'année 2016/2017 annexés au présent procès-verbal.

### **7) Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants**

Mme David et M. Alaux réalisent un point d'étape relatif à la campagne d'Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants (EFEE) en cours. Un bilan du groupe méthodologie est également dressé, qui permet d'examiner plus particulièrement la question des modalités de restitution des résultats d'enquête EFEE auprès des étudiants (voir annexe).

Les éléments de bilan exposés font état d'une appropriation hétérogène du dispositif d'EFEE 2015/2016, d'une composante à l'autre. Le VP Formation note ainsi que l'effectif maximal de répondants pour les semestres impairs semble se concentrer prioritairement sur les composantes FEG et IUT.

Mme David objecte que l'implication des composantes est pourtant bien réelle, même si le processus ne progresse pas de manière unifiée. En tout état de cause, on constate une prise de conscience des équipes pédagogiques relativement à l'EFEE, laquelle apparaît de manière croissante comme un outil de pilotage des formations à part entière. A cet égard, Mme David cite l'exemple de la FEG, dont la direction a expérimenté de nouvelles modalités de suivi de l'évaluation des formations, en établissant une fiche standard à destination des responsables de filière. Structurée en deux parties, cette fiche est remplie par chaque responsable de formation, sur la base des items



évalués ; ce formulaire s'articule autour d'une analyse des résultats d'EFEE tout d'abord, suivie d'un exposé des perspectives d'amélioration envisagées pour la formation.

Le VP Formation confirme sans réserve le bien-fondé d'une telle démarche, les directions des composantes s'étant manifestement bien emparées du dispositif ; il importe toutefois de veiller à ce que le relais auprès des formations soit efficace.

Le taux de réponse relativement faible enregistré au titre de l'UFR ALLSH est ensuite commenté. Mme Bonnardel rappelle le contexte matériel difficile dans lequel les enseignements sont actuellement dispensés, en raison des travaux en cours dans le cadre de l'Opération Campus : cette situation n'incite guère les responsables de filière à proposer aux étudiants une évaluation des formations dans de telles conditions. Dans la mesure où il n'existe aucun cadre contraignant en la matière, nombre d'enseignants auront probablement jugé opportun de différer l'évaluation de leur formation à une période plus propice.

M. Cassuto estime pour sa part que la donnée brute du taux de réponse enregistré parmi les étudiants présenterait davantage de pertinence si elle était analysée de manière diachronique, ce qui permettrait d'évaluer les évolutions de ce taux de réponse d'une année à l'autre. Il serait d'autre part intéressant de déterminer, pour chaque composante, le ratio entre le nombre d'étudiants interrogés d'une part, et le nombre d'étudiants inscrits d'autre part.

Revenant sur les discussions menées au sein du groupe méthodologie, M. Granier souligne l'importance de ne pas augmenter de manière trop importante le nombre d'items évalués. Conçue dans le but d'affiner le traitement statistique des réponses, une telle démarche pourrait cependant s'avérer contreproductive et peu incitative auprès des usagers, en raison du temps accru de réponse aux enquêtes ainsi induit.

Est ensuite discutée l'organisation des retours d'information auprès des étudiants dans le prolongement des campagnes d'EFEE. Le VP Formation insiste sur l'importance primordiale de cette étape de restitution auprès des répondants, notant que cette opération peut être réalisée de manière automatique, ou au contraire s'accompagner d'un échange ; les modalités retenues devront en tout état de cause permettre d'informer les usagers quant aux actions correctrices faisant suite à l'EFEE.

Dans cette perspective, M. Alaux évoque deux circuits de communication possibles. Selon un premier schéma, l'OVE (Observatoire de la Vie Etudiante), communiquerait directement aux étudiants les données brutes issues des résultats de l'EFEE ; dans la seconde configuration, les données seraient transmises par l'OVE aux composantes, qui se chargeraient dans un deuxième temps de la restitution aux répondants.

M. Alaux observe que la première option présente l'inconvénient d'ôter à l'OVE toute possibilité de recenser de manière exhaustive les mesures qui auront été mises en place par les composantes dans le prolongement des campagnes d'évaluation.

Mme Mouret émet également un avis défavorable à la communication directe de données brutes aux étudiants, notant qu'un tel procédé aurait pour effet de déresponsabiliser les équipes enseignantes des composantes, qui doivent s'emparer activement du pilotage de cette étape de restitution aux répondants. Dans l'optique de permettre aux composantes de mener à bien cette opération, Mme Mouret souligne d'ailleurs l'intérêt majeur des synthèses par mention de licence fournies par l'OVE : ces travaux permettent en effet la mise à disposition des composantes de données consolidées par mention, particulièrement utiles dans le cas des formations implantées sur plusieurs sites géographiques.

Mme David indique que l'OVE s'efforce d'optimiser le délai de production de ces synthèses, ce qui peut s'avérer difficile étant donné l'étalement des campagnes.

En tout état de cause, Mme David insiste sur le fait qu'une appropriation des résultats d'EFEE par les équipes pédagogiques au sens large constitue le prérequis essentiel à l'organisation d'une quelconque forme de restitution en direction des répondants : c'est donc bien l'ensemble des équipes enseignantes et administratives des formations qu'il s'agirait d'impliquer, de manière à induire des interactions croissantes au sein de la communauté universitaire.

M. Nicod observe que cette question est indissociable de la problématique du périmètre de diffusion des résultats de l'EFEE : il rappelle à titre informatif que la norme ISO 9001, qui détaille les étapes du processus qualité standard, préconise que les retours d'évaluation soient communiqués au pilote de l'action ; le dispositif d'EFEE d'AMU est à cet égard nettement plus souple en donnant la possibilité à chaque enseignant de maintenir une totale confidentialité relativement aux retours d'évaluation de ses enseignements. Mme David observe que les pratiques de certaines composantes ont significativement évolué quant au périmètre de diffusion des retours d'enquêtes, qui peuvent dans certains cas être collectés sur une même adresse mail générique pour l'ensemble de la formation.

La méthodologie de traitement des résultats d'enquête est discutée, dans la mesure où elle conditionne également le format de la restitution qui est susceptible d'être réalisée auprès des étudiants.

M. Nicod préconise ainsi de distinguer, parmi les points d'amélioration soulevés par les étudiants, les aspects sur lesquels la composante peut agir directement d'une part, des problèmes à l'égard desquels la composante ne dispose d'aucun levier d'action d'autre part. A titre d'exemple, M. Nicod rappelle que toutes les problématiques relevées en lien avec l'état ou les modalités d'utilisation du patrimoine immobilier ne sont pas du ressort des composantes.

M. Pedotti estime qu'une communication de la composante auprès des étudiants relativement à ces questions demeure opportune, même si aucune action directe ne peut être amorcée à court terme.

Selon M. Carette, il est nécessaire, lors de la phase d'exploitation des résultats d'enquête, d'isoler les problématiques pédagogiques *stricto sensu* des conditions périphériques de déroulement de la formation : toute



confusion entre ces deux dimensions doit être levée, afin que les enquêtes d'EFEE deviennent, à l'image des enquêtes d'insertion professionnelle, des éléments de visibilité des formations.

M. Carette ajoute que le moment auquel la formation est évaluée revêt également une importance certaine : un même étudiant pourra en effet évaluer différemment la filière qu'il aura suivie selon qu'il sera encore en cours de cursus, ou déjà en situation d'emploi à la faveur de son insertion professionnelle.

## **8) Tarifs**

### **A) Frais de Formation Continue applicables aux diplômes nationaux**

M. Carette présente les frais de Formation Continue 2016/2017 applicables aux diplômes nationaux (DN) présentés en annexe au présent procès-verbal.

Il indique qu'un contrôle de conformité aux fourchettes horaires en vigueur a été opéré par le SUFA.

Il précise que deux cas de figure sont à distinguer selon les composantes :

- Les frais de Formation Continue ont été validés par le conseil de composante préalablement à la présente CFVU. Dans ce cas, ils peuvent :
  - o demeurer inchangés par rapport à 2015/2016 ;
  - o avoir subi des modifications par rapport à 2015/2016 : les modifications de tarifs sont alors consécutives à des variations horaires d'enseignements présentiels, ou à des ajustements du taux horaire appliqué dans le cadre de la formation ;
- Les frais de Formation Continue n'ont pas été formellement visés par le conseil de composante préalablement à la présente CFVU.

Mme Mouret indique que la spécialité CCI (Compétences Complémentaires en Informatique) présentera un volume d'heures théoriques supérieur à ce qui est mentionné dans le document soumis au présent vote (voir annexe) : certaines heures présentielles, qui n'avaient jusque-là pas été déclarées au titre de la Formation Continue, vont finalement l'être. Le total des frais de Formation Continue associé aux formations concernées ne sera cependant pas modifié par rapport au montant initialement communiqué à la CFVU pour avis : le taux horaire servant de base au calcul des frais de Formation Continue a en effet été ajusté de manière à maintenir le montant de ces frais tel qu'il a été présenté dans le document joint au présent procès-verbal.

M. Cassuto déplore le vote tardif de ces frais de formation, ce calendrier ne permettant pas de résorber le décalage qui existe entre, d'une part, le rythme des années universitaires et, d'autre part, l'organisation par année civile des collaborations unissant l'université aux partenaires socio-économiques dans le cadre de la Formation Continue. Pour ce dernier cas de figure, le Code du travail fixe en effet les échéances sur la base de l'année civile, ce qui impliquerait de voter des frais de Formation Continue en janvier ou février. Cette absence de convergence des calendriers de validation contraint AMU à établir actuellement des devis sur la base de tarifs ne correspondant pas à ceux qui seront finalement pratiqués dans le cadre des contrats effectifs : cette situation, potentiellement contrôlée par l'Inspection du travail, pourrait être de nature à mettre AMU en difficulté. C'est pourquoi M. Cassuto propose que le vote de ce jour prolonge temporairement pour 2016/2017 les tarifs précédemment en vigueur pour toutes les composantes dont les frais de Formation Continue n'auront pas été actualisés ce jour : cette tarification transitoire assurerait à AMU une continuité permettant d'établir dès maintenant des devis pour 2016/2017 sur une base opposable, sans faire figurer dans ces devis de mention indiquant qu'ils seront élaborés sous réserve de modification ultérieure.

M. Carette indique que la rédaction de devis *sous réserve de modification tarifaire* est en effet problématique à certains égards ; cette option demeure cependant préférable. Le fait de reconduire formellement pour 2016/2017 des tarifs antérieurs, alors même que lesdits tarifs seront probablement ajustés, pourrait engendrer une communication confuse laissant entendre que deux régimes tarifaires concurrents seraient en vigueur pour 2016/2017.

Dans le prolongement de ces échanges, la CFVU émet formellement la recommandation aux composantes d'établir les prochains devis relatifs aux prestations de Formation Continue sur la base des tarifs en vigueur antérieurement, si les frais de Formation Continue 2016/2017 n'ont pas encore été validés au moment où le devis est rédigé.

Si les frais de Formation Continue 2016/2017 ont été validés au moment où le devis est rédigé, c'est le tarif actualisé qui figurera dans le devis.

#### *Vote*

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux frais de Formation Continue 2016/2017 applicables au titre des diplômes nationaux, pour les composantes/services communs dont le conseil a effectivement visé lesdites grilles tarifaires.

Ce vote inclut les composantes/services communs suivants : FDSP, FEG, IAE, IMPGT, IUT, Médecine, Pharmacie, Sciences, FSS, SUFA.



## **B) Tarifs divers : prestations pédagogiques non diplômantes**

### **a) Formations de l'Institut Supérieur d'Etudes Comptables**

Mme Almeras présente les tarifs proposés à partir de 2016/2017 pour les formations de l'Institut Supérieur d'Etudes Comptables (ISEC)(voir annexe). Ces formations constituent une préparation au Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) et au Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG).

Mme Almeras rappelle que ces préparations sont dispensées conjointement par la FEG et par l'ISEC, rattaché à la FDSP. La FEG organise la formation sur le site marseillais, et s'oriente vers un public de niveau Bac + 2 ; la FDSP organise les enseignements sur le site aixois et vise un public de niveau Bac.

Afin d'harmoniser les grilles tarifaires respectives des deux composantes, l'ISEC a aligné progressivement ses tarifs sur ceux de la FEG, en pratiquant une augmentation graduelle de 5 % sur trois années : il en résulte les tarifs soumis au vote de ce jour.

*Vote*  
A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux tarifs des formations de l'ISEC à compter de l'année universitaire 2016/2017.

### **b) Espace Langues de la FDSP**

Le VP Formation présente le projet de grille tarifaire de l'Espace Langues de la FDSP (voir annexe). Cette grille propose un tarif à compter de 2016/2017 ainsi qu'une régularisation au titre de 2015/2016.

Mme van Heumen sollicite quelques précisions sur la nature du TOLES (Test Of Legal English Skills), demandant s'il s'agit d'un test élaboré par AMU.

Mme Almeras indique que le TOLES est un test fourni par la société Global Legal English, et dont AMU est centre organisateur agréé, en vertu du même dispositif qui conduit déjà AMU à organiser le TOEIC ou encore le TOEFL.

Le VP Formation ajoute qu'une réflexion est actuellement en cours, en collaboration avec la DPCG (Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion), afin d'évaluer le coût complet associé au fait d'être centre organisateur pour le passage de certifications telles que le TOEIC, ou autres certifications proposées par des organismes privés. L'objectif de cette démarche vise la détermination d'un tarif AMU unique harmonisé pour chaque certification, tarif qui devra permettre un autofinancement des coûts afférents à l'organisation des épreuves.

*Vote*  
A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la grille tarifaire de l'Espace Langues de la FDSP présentée en annexe au présent procès-verbal.

### **c) Université du Temps Libre**

Mme Almeras présente le projet de grille tarifaire proposé par l'Université du Temps Libre (UTL) à compter de 2016/2017 (voir annexe).

Les tarifs de certaines activités augmentent par rapport au montant antérieur, afin de couvrir l'achat de matériel spécifique nécessaire à la réalisation de ces activités.

Evoquant la tarification correspondant à l'adhésion aux activités (section II), M. Granier émet des réserves certaines quant à l'application de tarifs spécifiques pour les personnes non imposables sur le revenu. Il rappelle tout d'abord qu'AMU ne saurait en aucun cas disposer d'une vision sûre et exhaustive des revenus de l'inscrit ; d'autre part, un tel procédé induit de possibles effets de seuil, susceptibles de pénaliser significativement les personnes peu imposables.

En réponse à la question de M. Carette, le VP Formation précise que les activités ici listées sont animées par des vacataires recrutés à cet effet : M. Carette remarque qu'une étude des coûts complets dans ce cadre serait opportune, qui permettrait de s'assurer que les tarifs appliqués soient propres à couvrir effectivement ces coûts.

*Vote*  
A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au projet de grille tarifaire de l'UTL à compter de 2016/2017 (voir annexe).

A l'issue de ce point dédié aux tarifs, Mme van Heumen demande si un régime tarifaire spécifique est prévu pour les personnels d'AMU au titre de la Formation Continue, que l'action de formation soit sollicitée individuellement par l'agent, ou qu'elle s'inscrive dans le plan de formation de l'établissement.

M. Cassuto indique que l'affichage d'un tarif réduit au bénéfice d'un personnel AMU sollicitant individuellement une inscription en Formation Continue serait discriminatoire. M. Carette confirme qu'une prestation donnée doit faire l'objet d'un tarif unique ; sur la base de ce tarif, il est en revanche possible d'envisager une politique d'exonération à l'égard des personnels d'AMU. Il ajoute que cette entreprise ne peut être engagée qu'en étroite collaboration avec la Direction des Ressources Humaines de l'établissement, notamment afin de définir clairement le/les cadre(s)



réglementaire(s) applicable(s) à chaque catégorie d'agents. A titre d'exemple, M. Carette rappelle que le DIF (Droit Individuel à la Formation) perdure pour les agents de la fonction publique, alors que le dispositif a fait place au Compte Personnel de Formation pour les personnels du secteur privé : il est donc indispensable de faire précisément le point sur les droits effectifs des catégories de personnels éventuellement concernées.

## **V VIE ETUDIANTE**

### **1) Appel à projets Région – Vie Etudiante 2016 : demande de subvention**

Rapporteur pour ce dossier, M. Devred expose à la CFVU les conclusions de son expertise relative au projet *Journées carrière et forum entreprises* porté par l'IAE (voir annexes).

M. Devred propose d'émettre un avis favorable à la demande de subvention formulée par l'IAE auprès de la Région PACA au titre de ce projet, dans le cadre de l'appel à projets Vie Etudiante 2016.

*Vote*  
A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la demande de subvention formulée par l'Institut d'Administration des Entreprises auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, concernant le projet *Journées carrière et forum entreprises*.

### **2) Projets FSDIE**

Mme Lamouroux présente succinctement les conclusions de la commission FSDIE projets du 28 avril 2016 (voir annexe).

*Vote*  
A l'unanimité, la CFVU approuve les propositions de financement formulées par la commission FSDIE pour projets étudiants du 28 avril 2016 (voir annexe).

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 19h00.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

